

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE
REF : DV/VG N° Cab 14-010

ARR2015 0025

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 21 FEVRIER 2015 au 1^{er} MARS 2015 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 21 février 2015 au 1er mars 2015 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 21 février 2015 au 1er mars 2015 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11 FEV. 2015

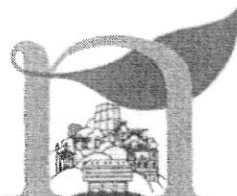
Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	12 FEV. 2015
Affiché le	12 FEV. 2015
Notifié le	13 FEV. 2015
Publié le	12 FEV. 2015

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 12/02/2015